

Les sélections documentaires de NADJA – Juin 2023



SUPPORT. DON'T PUNISH.

**DROGUES :
NE PUNISSEZ
PLUS !**

UNE AUTRE POLITIQUE DROGUES
EST POSSIBLE. NOUS REVENDIQUONS L'ARRÊT
DES POURSUITES JUDICIAIRES,
& LE DROIT À LA SANTÉ POUR TOUS

**Décriminaliser les usages de drogues pour
prioriser la santé et les droits humains.
Analyses et plaidoyers**

Nadja Asbl – Rue Souverain Pont, 56 – 4000 LIEGE -

http://www.nadja-asbl.be/PMB/opac_css/

Avec le soutien de 

Le centre de documentation de Nadja vous propose une sélection de ressources documentaires sur le thème «**Décriminaliser les usages de drogues pour prioriser la santé et les droits humains. Analyses et plaidoyers**».

Ce dossier est constitué en portefeuille de lecture dans le cadre de la journée d'action internationale « Support ! Don't Punish » qui aura lieu le 26 juin 2023 à Bruxelles <https://supportdontpunish.org/fr/join/>

Les articles et rapports répertoriés dans ce dossier documentaire ont en commun la volonté « *d'identifier les éléments nécessaires à une politique de décriminalisation de la possession simple des drogues pour qu'elle constitue une étape vers une politique en matière de drogues inscrite en santé publique où le droit pénal est un dernier recours* » (Line Beauchesne).

De nombreux documents rendent compte des expériences de décriminalisation au Portugal, au Canada et aux Etats-Unis, notamment, aussi bien pour en souligner les bienfaits et les limites, pour identifier les impacts positifs sur la santé que pour poursuivre le questionnement sur le processus de la légalisation des usages de drogues.

Un clic sur le titre d'une notice renvoie vers celle-ci dans la base documentaire de Nadja <https://pmb.nadja-asbl.be/>

Les liens vers les documents sur leurs sites d'origine sont indiqués lorsque ceux-ci sont disponibles gratuitement en ligne.

Les ouvrages en prêt sont disponibles au centre de documentation, il est demandé de prendre un rendez-vous par mail : documentation@nadja-asbl.be

[Dépénalisation de la consommation du cannabis : expériences en Europe occidentale, aux Etats-Unis et en Australie](#)

de MAAG V.

In *DROGUES SANTE SOCIETE*, Vol. 2 n° 2 (2017), pp.156-162



L'opinion publique sur la criminalisation ou la décriminalisation de l'usage de drogues est rarement basée sur des faits scientifiquement prouvés. Des notions préconçues, d'acceptation ou de tolérance de produits narcotiques déploient souvent plus d'impact. Actuellement, en Suisse, on discute de la décriminalisation du cannabis et l'on procède à une révision de la loi sur les stupéfiants. L'Office fédéral suisse de la santé publique a demandé à trois experts internationaux de réaliser une évaluation critique des expériences menées dans d'autres pays en matière de décriminalisation de la consommation de cannabis. Ces spécialistes ont remis à l'Office une étude comparative sur le plan européen, un survol de l'état des recherches menées aux États-Unis et en Australie, et une évaluation, dans une perspective historique, de la politique en matière de drogue en Italie. D'une manière générale, les trois rapports suggèrent qu'il n'existe pas un lien systématique entre la politique en matière de drogue et le taux de prévalence en ce qui concerne la consommation de cannabis ou de drogues illégales. Par contre, il s'avère que les frais de poursuite pénale et les conséquences négatives d'un usage illégal peuvent être réduits par des mesures de décriminalisation. Nous avons maintenant besoin de mener davantage d'études empiriques parce que, d'une part, les politiques publiques en matière de drogues se trouvent dans une phase de transformation et que, d'autre part, aucune étude fiable sur l'introduction de mesures de décriminalisation n'a encore vu le jour.

[La politique de décriminalisation des drogues au Portugal : Entretien avec le prof. Joao Goulao](#)

de Pauline Landel, Anna C. Zielinska

In *MOUVEMENTS*, n°86 (Eté 2016), p.152-164



Depuis quinze ans, le Portugal a dépénalisé l'usage de toutes les drogues. Le professeur Joao Goulao a été l'un des acteurs essentiels de ce tournant législatif majeur. Dans cet entretien, il revient sur les raisons qui ont conduit les autorités portugaises à adopter une politique en matière de drogues à contre-courant des dogmes habituels.

[La décriminalisation de la possession simple de l'ensemble des drogues : ses limites](#)

de Line Beauchesne

In *DROGUES SANTE SOCIETE*, vol 16,n°1 (2018)

En ligne : [drogues-sante-societe.ca\[...\]](http://drogues-sante-societe.ca[...])



Dans cet article, nous nous interrogeons à savoir si le choix d'une décriminalisation de la possession pour usage personnel de l'ensemble des drogues qu'ont adoptée plusieurs pays a conduit vers moins d'usage du

pénal à l'égard des usagers et plus de soins aux usagers problématiques, considérant l'influence du contexte politique, social, économique, juridique et judiciaire du pays dans lequel a eu lieu ce choix. Cela permettra ainsi d'identifier les éléments qui peuvent accroître ou diminuer les bienfaits de ce choix juridique.

Pour ce faire, nous présenterons d'abord les fondements théoriques d'examen de ce choix et les critères méthodologiques qui en ont découlé dans le choix des pays qui font l'objet de notre examen. Par la suite, nous présenterons les pays européens qui ont choisi cette politique et examinerons leur traduction juridique et les éléments contextuels qui sont venus en moduler la mise en œuvre. Nous ferons de même par la suite avec les pays d'Amérique latine qui ont fait ce choix, montrant la spécificité de leur situation. Nous terminerons en présentant le bilan qui se dégage de ce tour d'horizon sur les éléments contextuels qui viennent moduler les bienfaits et les méfaits de ce choix. Cela permettra d'identifier les éléments nécessaires à une politique de décriminalisation de la possession simple des drogues pour qu'elle constitue une étape vers une politique en matière de drogues inscrite en santé publique où le droit pénal est un dernier recours.

[Légaliser le cannabis au Canada : les défis à venir](#)

de Line Beauchesne

In *DROGUES SANTE SOCIETE*, vol 16,n°1 (2018), pp. 31-69

En ligne : [drogues-sante-societe.ca\[... \]](http://drogues-sante-societe.ca[...])



Le gouvernement libéral du Canada élu majoritaire le 19 octobre 2015 avait dans ses promesses électorales la légalisation du cannabis. Il tiendra parole. Un document de discussion fut publié en juin 2016 donnant les assises au Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis qui a rendu son rapport le 30 novembre 2016. Ce rapport, a expliqué le gouvernement, sera un des outils pour élaborer son cadre législatif et servira de base aux discussions avec les provinces et territoires, de même qu'avec les experts qui auront à gérer ce cadre réglementaire. Dans cet article, nous verrons les principaux défis politiques, sociaux et économiques qui attendent le gouvernement dans ces discussions avec les provinces et territoires, de même qu'avec les experts en ce qui a trait aux recommandations du rapport. Il s'organise autour des questions posées sur les cinq aspects de la réglementation dans le document de discussion. Pour identifier ces défis, en plus des apprentissages retenus par les études sur la situation au Colorado et à Washington, se grefferont les apprentissages des études quant à la gestion actuelle des drogues légales. En premier lieu sont exposés les défis liés à l'arrivée même de cette loi, puis ceux qui touchent à l'objectif de santé publique, au système de production, de transformation et de distribution, au contrôle du cadre réglementaire, et enfin, à la question plus spécifique du cannabis à des fins thérapeutiques. Nous verrons pourquoi l'application de cette loi sera complexe, coûteuse et pourra aisément dévier des objectifs de départ. Une surveillance à court et à long terme sera nécessaire pour s'assurer que les différents niveaux de gouvernement conservent la primauté de la santé publique et considèrent l'usage du pénal en dernier recours.

[Colorado vs Uruguay : deux modes opposés de légalisation du cannabis](#)

de Michel Gandilhon, Ivana Obradovic, Nacer Lalam, et al.

In *DROGUES SANTE SOCIETE*, vol 16,n°1 (2018), pp. 70-85

En ligne : [drogues-sante-societe.ca\[...\]](http://drogues-sante-societe.ca[...])



Les légalisations de l'usage du cannabis récréatif intervenues en Uruguay et au Colorado constituent une rupture sans précédent dans l'histoire des politiques publiques visant à réguler l'usage de cette substance. Une approche comparative des deux processus dans chacun des deux pays fait apparaître toutefois que la notion de « légalisation » est insuffisante pour rendre compte de la nature et de l'effectivité des politiques menées. En effet, des oppositions fondamentales, déterminées par des philosophies et des traditions politiques et nationales bien spécifiques, séparent les deux approches. Ces divergences tiennent notamment à la place et au rôle de l'État, ainsi qu'à l'importance accordée aux mécanismes du marché dans le processus de régulation. Les deux expériences en cours démontrent que les processus de légalisation sont aussi l'expression de visions de la société et du monde différentes, de même que de traditions nationales bien spécifiques.

[La légalisation du cannabis à des fins récréatives en Amérique : quelques éléments contextuels](#)

de Serge Brochu, Serge Maynard, Laurence D'Arcy

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°3 (décembre 2018), pp. 12-14

En ligne : [www.federationaddiction.fr\[...\]](http://www.federationaddiction.fr[...])



Plusieurs pays ont déjà légalisé le cannabis à des fins médicales, mais il n'en est pas de même pour le cannabis récréatif. En effet, jusqu'à maintenant, seuls l'Uruguay, quelques États américains et le Canada ont mis fin à la prohibition de cette substance pour des usages récréatifs. L'objectif de cet article est de fournir quelques éléments contextuels entourant la légalisation du cannabis à des fins récréatives au Canada. Après avoir brièvement abordé les différences entre décriminalisation et légalisation, nous discuterons de l'origine de la réflexion qui a mené à ce nouvel encadrement législatif. Nous dépeindrons les différents modèles de légalisation actuellement mis en place en Amérique pour nous attarder plus spécifiquement sur le modèle adopté par le Canada et son actualisation au Québec. Enfin, nous terminerons cet exposé par une courte réflexion critique.



[Politique suisse de régulation du cannabis : à la recherche du consensus perdu?](#)

de Simon Anderfuhren-Biget

In *ADDICTION(S) : RECHERCHES ET PRATIQUES*, n°3 (décembre 2018), pp. 30-33

En ligne : [www.federationaddiction.fr\[...\]](http://www.federationaddiction.fr[...])

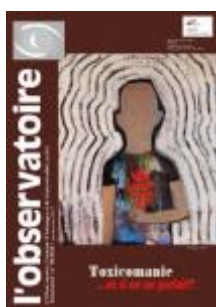
En Suisse, la culture du cannabis est historiquement enracinée dans le paysage agricole (Kessler, 1985) et l'activisme en sa faveur remonte aux

années 70 (Arsever, 2010). Alors que les experts fédéraux préconisent depuis plus de vingt ans d'au moins expérimenter des modèles alternatifs à la prohibition (CFLD, 1999), des initiatives politiques ont tenté, sans succès à ce jour, de réguler légalement la production, le commerce et la consommation des produits du cannabis. Plus récemment, des ajustements légaux portant sur la consommation pour motif médical (Conseil fédéral, 2018; Kilcher et al., 2017) ou non (Zobel, Homberg et Marthaler, 2017) n'ont fait que renforcer le degré de confusion qui caractérise la situation actuelle.

[Nous sommes tous des usagers de drogues. Développements, enjeux et défis vécus par les services spécialisés](#)

de Sébastien Alexandre

In *L'OBSERVATOIRE*, n°98 (Mars 2019), pp. 42-46



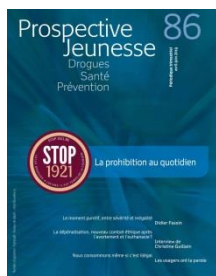
En quelques décennies, et en particulier depuis les années 80 et l'émergence en Belgique des premiers services spécifiquement dédiés aux problématiques liées aux drogues, les réponses à celles-ci ont beaucoup évolué et n'ont cessé de se diversifier. A la faveur, notamment, de la « réduction des risques » qui s'est peu à peu imposée comme le troisième pilier fondamental de l'intervention en faveur des usagers de drogues, aux côtés du traitement (assistance et soins au sens large) et de la prévention. A contre-courant de cette tendance, la logique prohibitionniste et punitive, au niveau légal et politique, perdure néanmoins. Et si on changeait de paradigme ?...

[Sortir les usages de drogues du champ pénal : le prochain combat éthique ?](#)

de Christine Guillain, Caroline Saal

In *Drogues, santé, prévention (anciennement Les cahiers de Prospective Jeunesse)*, n°86 (Avril-juin 2019), pp. 29-33

En ligne : prospective-jeunesse.be[...]



Outre Stop1921, plusieurs campagnes de plaidoyer et de sensibilisation animent le débat belge autour de la réglementation des drogues. Peuvent-elles constituer une lame de fond ? Qui sont leurs ennemis ? Où mettre leur énergie ? Echange avec Christine Guillain autour de ce combat éthique.

[Enjeux juridiques, sociaux et médicaux d'une légalisation du cannabis récréatif en France](#)

de Isabelle Boulze-Launay, Yann Bisiou, Nicolas Simon, et al.

In *ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE*, Vol.41 n°4 (DECEMBRE 2019), pp. 355-363

En ligne : <https://www.alcoologie-et-addictologie.fr/index.php/aa/article/view/869/180>



En raison de ses différents risques sanitaires, le cannabis est interdit en France avec une législation sévère pour les usagers. Malgré cela, les niveaux d'usage de cannabis en France sont les plus élevés d'Europe. En outre, la prohibition empêche la mise en place de mesure de régulation et de prévention. Pour ces raisons, la possibilité de faire évoluer la législation vers une légalisation encadrée du cannabis récréatif est régulièrement

évoquée, mais le débat public se heurte à des positions souvent clivées, entre des pro-légalisation qui minimisent parfois les risques du cannabis et prônent un accès total au produit, et des opposants qui présentent la perspective d'une légalisation comme une véritable bombe sanitaire pour la société. Depuis une dizaine d'années, un nombre croissant de pays ont décidé de légaliser l'usage récréatif de cannabis. Malgré les grandes différences de législation et de cultures entre ces pays, les premières données issues de ces expériences sont utiles pour apprécier les arguments sanitaires avancés pour ou contre la perspective d'une légalisation en France. Les données semblent montrer une légère augmentation des taux d'usage, mais celle-ci reste inconstante et sa signification est encore débattue. Les taux d'accidents de la route sous cannabis et la mortalité qui en découle restent pour l'instant assez stables, de même que les taux d'addiction au cannabis. Beaucoup de données sont toutefois préliminaires. Les retours ultérieurs sur ces expériences internationales seront déterminants pour structurer de manière scientifique les discussions à venir sur la pertinence d'une légalisation du cannabis en France.

[La décriminalisation de la possession simple de l'ensemble des drogues : ses limites](#)

de Line Beauchesne

In *DROGUES SANTE SOCIETE*, vol 18,n°1 (Février 2020), pp. 1-47

En ligne : [drogues-sante-societe.ca\[...\]](http://drogues-sante-societe.ca[...])

Dans cet article, nous nous interrogeons à savoir si le choix d'une décriminalisation de la possession pour usage personnel de l'ensemble des drogues qu'ont adoptée plusieurs pays a conduit vers moins d'usage du pénal à l'égard des usagers et plus de soins aux usagers problématiques, considérant l'influence du contexte politique, social, économique, juridique et judiciaire du pays dans lequel a eu lieu ce choix. Cela permettra ainsi d'identifier les éléments qui peuvent accroître ou diminuer les bienfaits de ce choix juridique.



Pour ce faire, nous présenterons d'abord les fondements théoriques d'examen de ce choix et les critères méthodologiques qui en ont découlé dans le choix des pays qui font l'objet de notre examen. Par la suite, nous présenterons les pays européens qui ont choisi cette politique et examinerons leur traduction juridique et les éléments contextuels qui sont venus en moduler la mise en œuvre. Nous ferons de même par la suite avec les pays d'Amérique latine qui ont fait ce choix, montrant la spécificité de leur situation. Nous terminerons en présentant le bilan qui se dégage de ce tour d'horizon sur les éléments contextuels qui viennent moduler les bienfaits et les méfaits de ce choix. Cela permettra d'identifier les éléments nécessaires à une politique de décriminalisation de la possession simple des drogues pour qu'elle constitue une étape vers une politique en matière de drogues inscrite en santé publique où le droit pénal est un dernier recours.

L'encadrement de l'industrie du cannabis au Canada et l'aveuglement sur sa puissance prédominante dans le marché

de Line Beauchesne

In *Drogues, santé, prévention (anciennement Les cahiers de Prospective Jeunesse)*, n°89 (Janvier-mars 2020), pp. 16-19

En ligne : prospective-jeunesse.be/...



Quand le cannabis récréatif est devenu légal, nombreux étaient les producteurs prêts à se lancer sur le marché. Mais seuls quelques-uns étaient réellement dans la possibilité de le faire. Qui a tiré les bénéfices de la Loi cannabis au Canada ? Qui est resté sur le bord de la route ? Line Beauchesne relève les facteurs qui ont déterminé la place de la grosse production industrielle sur le marché canadien.

Enfermement carcéral et politique sécuritaire au temps du coronavirus

de Sarah Fautré

In *Drogues, santé, prévention (anciennement Les cahiers de Prospective Jeunesse)*, n°90-91 (Avril-octobre 2020), pp. 20-23

En ligne : prospective-jeunesse.be/...



L'injonction des autorités au confinement nous invite à réfléchir plus largement aux conditions d'enfermement. Après cette expérience inédite, la population et – surtout – les responsables politiques seront-ils prêts à remettre en question l'utilité de la prison ? Quant à la réponse sécuritaire, elle est à l'image de nos politiques en matière de drogues : à géométrie variable et inégalitaire.

Requiem pour la guerre à la drogue. L'expérimentation portugaise de décriminalisation

de DA AGRA C.

In *Déviante et société*, Vol. 33 n° 1 (mars), pp. 27-49

En ligne : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2009-1-page-27.htm>



On le sait, l'évolution des usages et des systèmes de contrôle des drogues est très différente d'un pays à l'autre. Les expériences actuelles de décriminalisation aussi. L'auteur, se basant sur ses données historiques et empiriques concernant ce qu'il appelle le laboratoire d'expérimentation portugais, soutient que la fin de la guerre à la drogue est arrivée. Peut-on, alors, réguler l'usage des drogues en dehors du droit pénal ? Oui, répondent les données de l'expérimentation portugaise. De plus, l'analyse présentée suggère que la décriminalisation n'a pas entraîné d'augmentation de problèmes soit de santé publique, soit de criminalité.

[Décriminalisation de la possession simple : quelles leçons ?](#)

de Line Beauchesne

In *Drogues, santé, prévention* (anciennement *Les cahiers de Prospective Jeunesse*), N° 93 (Janvier-mars 2021), pp. 4-5

En ligne : prospective-jeunesse.be[...]



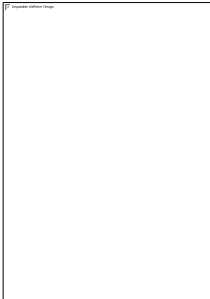
Le présent article reprend les conclusions d'une longue étude sur la décriminalisation de la possession simple de l'ensemble des drogues dans différents pays d'Europe et d'Amérique latine que Line Beauchesne a publiée dans *Drogues, Santé, Société*[1]. Elle permet d'identifier les éléments nécessaires à une politique de décriminalisation de la possession simple des drogues pour qu'elle constitue une étape vers une politique en matière de drogues inscrite en santé publique où le droit pénal est un dernier recours.

[20 ans de décriminalisation des drogues au Portugal : quelles leçons en tirer ?](#)

de Marie Nougier

In *Drogues, santé, prévention* (anciennement *Les cahiers de Prospective Jeunesse*), n°96-97 (Octobre 2021- Mars 2022), pp. 24-26

En ligne : prospective-jeunesse.be[...]



Le modèle de décriminalisation portugais célèbre ses 20 ans cette année, une opportunité de réfléchir sur cette politique et de tirer des leçons sur son efficacité et sur la possibilité pour d'autres nations d'adapter un modèle similaire au sein de leurs frontières.

[Legalize it ! Un engagement par et pour les consommateurs et consommatrices de cannabis](#)

de Markus Graf

In *DEPENDANCES*, N° 75 (Avril 2023), pp. 15-17

En ligne : www.grea.ch[...]



Depuis plus de 30 ans, l'association Legalize it! milite pour la légalisation complète du chanvre. En plus de suivre l'évolution politique du cannabis en Suisse, Legalize it! propose également des informations, des brochures et conseils juridiques personnalisés aux personnes qui consomment du THC. Markus Graf, membre du comité, raconte trois décennies d'engagement de cette association en faveur de la légalisation du cannabis.



[Interview](#)

de Michel Kazatchkine, Camille Robert, Barbara Broers

In *DEPENDANCES*, N° 75 (Avril 2023), pp. 18-21

En ligne : www.grea.ch[...]



[Pour une réglementation du cannabis en Belgique : Rapport complet](#)

de FEDITO ASBL

Bruxelles : FEDITO, 2020, 60 p.

En ligne : [feditobxl.be/...](http://feditobxl.be/)

Dans son rapport, la Fedito dénonce notamment le manque d'ambition des gouvernements successifs à s'emparer de cette question et plaide pour un changement de cap des politiques menées ces dernières décennies en la matière.

Au-delà de ces constats, la fédération propose plusieurs clés pour envisager de sortir du paradigme de l'interdiction légale. Elle appelle l'État à décriminaliser l'usage du cannabis et à créer une filière légale et contrôlée du cannabis.

A ses yeux, c'est la seule option réaliste pour qu'il reprenne le contrôle de la situation, dans une perspective de santé publique.

[Effets sur la santé publique de la légalisation du cannabis à usage médical et non-médical aux Etats-Unis : Revue de la littérature \(rapport technique\)](#)

de Adam Darnell, Ivana Obradovic

Paris : OFDT, 2020, 45 p.

En ligne : [www.ofdt.fr/...](http://www.ofdt.fr/)



Ce rapport propose une revue et une synthèse de la littérature scientifique sur les effets de la libéralisation du cannabis sur la santé publique aux Etats-Unis. Cette revue de la littérature se concentre sur les études visant à identifier les effets causaux de la légalisation de l'usage médical et non-médical du cannabis sur les résultats de santé publique.

[La légalisation du cannabis aux Etats-Unis. Modèles de régulation et premier bilan](#)

de Ivana Obradovic

Paris : OFDT, 2021, 32 p. (Note)

En ligne : [www.ofdt.fr/...](http://www.ofdt.fr/)



Depuis 2012, les évolutions des politiques publiques liées au cannabis ont connu une nette accélération, avec les premières initiatives de légalisation de la vente de cannabis à usage non-médical aux États-Unis (le pays même qui a lancé la « guerre à la drogue » en 1971), l'Uruguay et le Canada. Après plusieurs décennies de prohibition, deux tiers des États américains ont aujourd'hui légalisé l'usage médical de cannabis et un sur cinq en autorise l'usage non-médical pour les adultes. À l'aune des premiers résultats de ces initiatives à la fois convergentes et diverses dans leurs choix de régulation, le débat aux États-Unis se porte de plus en plus désormais sur les « modèles » qui seraient les plus « protecteurs » de la jeunesse et les plus efficaces en termes de santé publique : « comment légaliser ? » plutôt que « faut-il légaliser ? ». Même si cet enjeu a été affaibli par l'urgence sanitaire autour de la pandémie de Covid-19, le statut légal du cannabis a été un des thèmes de la campagne présidentielle de 2020.

Dépénalisation des drogues au Portugal : bilan 20 ans après

de Ivana Obradovic, Marguerite De Saint-Vincent

Paris : OFDT, 2021, 27 p. (Note ; 2021-03)

En ligne : [www.ofdt.fr\[...\]](http://www.ofdt.fr[...])



Le Portugal est le premier pays du monde qui a opéré une réforme pénale visant, avant tout, à favoriser l'accès aux soins pour les usagers de drogues classées comme stupéfiants. Depuis le 1er juillet 2001, la consommation et la détention en petite quantité (à des fins d'usage personnel) ne constituent plus un délit, passible de peines d'emprisonnement: elles restent interdites mais il s'agit d'infractions administratives, adossées à un objectif prioritaire d'orientation des usagers toxicodépendants vers une prise en charge sanitaire.

En juillet 2021, vingt ans après l'entrée en vigueur de cette réforme, quel bilan et quelles leçons peut-on tirer de l'expérience portugaise ? Cette synthèse fait le point sur l'ensemble des indicateurs disponibles. Après avoir retracé le contexte d'adoption de la loi du 29 novembre 2000, qui s'inscrit dans un historique de "sanitarisation" de la question des drogues, la note revient sur les principales évolutions observées en matière de consommation, de santé publique, de fonctionnement du système pénal, d'offre et de trafic, de réduction du coût social lié aux drogues. Elle montre que l'originalité de l'approche portugaise a consisté à mettre la réduction des risques au centre de sa réflexion sur les drogues et de faire de la dépénalisation l'instrument d'une politique sanitaire.

Cannabis

de Serge Brochu, Jean-Sébastien Fallu, Marilou Pelletier

Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2019, 174 p. (Paramètres)

En prêt au centre de documentation



Depuis octobre 2018, il est permis de consommer du cannabis au Canada. Cette décision historique soulève de nombreux enjeux politiques tant en santé publique que dans le champ de l'intervention. Mais que sait-on vraiment de cette substance — de ses effets physiques, psychologiques, sociaux ; de son histoire et des idéologies qui l'accompagnent, de la prohibition à la légalisation ; de sa composition et de ses produits dérivés ; des lois encadrant sa consommation ; des interventions de prévention et des traitements liés aux aspects plus négatifs de son usage ? Ce livre, qui regroupe les savoirs d'experts et de scientifiques reconnus, propose un tour d'horizon complet sur tous les points de vue associés à cette drogue et répond à plusieurs questions, notamment celle de sa légalisation à des fins récréatives. Toutes les personnes qui s'intéressent à ce sujet, les intervenants en toxicomanie, les étudiants et les chercheurs en criminologie, en histoire, en pharmacologie, en psychoéducation, en psychologie, en travail social, en science politique et en sociologie y trouveront leur compte.

[Politique en matière de drogues. Explorer les modèles, comprendre les effets, aller vers le changement](#)

de CENTRE NADJA

Novembre. Liège : Nadja, 2021, 18 p.

En ligne : pmb.nadja-asbl.be/...



Le centre de documentation de Nadja vous propose une sélection de ressources documentaires sur le thème « Politique en matière de drogues. Explorer les modèles, comprendre les effets, aller vers le changement ». Nous avons répertorié pour vous articles et rapports qui analysent différents modèles politiques de gestion des drogues. De nombreux auteurs interrogent les effets de ces politiques drogues au sein de la société et développent leurs arguments en faveur d'un changement.

[Quand l'herbe est plus verte ailleurs – Les alternatives possibles à la prohibition du cannabis : modèles et expériences](#)

de Mathieu Bietlot, Sarah Fautré, Bruno Valkeneers

Bruxelles : Liaison antiprohibitionniste, 2020, 39 p.

En ligne : www.lialiaison.org/...



En Belgique, ces derniers temps, le débat sur la « légalisation » du cannabis s'invite davantage qu'à l'accoutumée dans les médias, lors des campagnes électorales et à travers les prises de position du secteur professionnel concerné. Si nous avons d'emblée employé des guillemets, c'est parce qu'il y a beaucoup de confusion dans les termes utilisés, et donc dans les perspectives envisagées. Ces différentes perspectives remettent toutes en cause la prohibition absolue et la répression de l'usage et de la détention du cannabis. Mais elles n'ont pas toutes les mêmes implications ni les mêmes conséquences. Surtout, elles n'ont pas toutes la même cohérence. Le terme « légalisation » est inapproprié pour la plupart d'entre elles.

Il est donc important de clarifier et de nuancer le débat. Cette étude propose d'expliquer clairement les différents concepts visant à remettre en question la prohibition ou à limiter ses effets contre-productifs : tolérance, dépénalisation, décriminalisation, légalisation, libéralisation, régulation. Elle illustrera ensuite ces notions par des expériences ou des réformes concrètes menées dans d'autres pays. La plupart ne s'appliquent qu'au cannabis, certaines incluent d'autres produits. Une tentative d'évaluation de ces différentes politiques permettra de souligner les avantages, les inconvénients, les limites et les effets indésirables de chaque modèle.

Chacune des voies pour dessiner une politique plus juste et plus efficace en matière de drogues peut correspondre à un projet de société plus ou moins progressiste ou volontariste. Il peut s'agir d'aménager la politique actuelle sans entreprendre une réforme profonde du cadre légal. Mais il peut s'agir aussi d'aller de l'avant en révolutionnant la manière d'appréhender, de penser les drogues, leurs usages et les personnes consommatrices. Liaison

Antiprohibitionniste est partisane d'un changement de politique impliquant nécessairement la régulation du marché. Toutefois, consciente du défi et des enjeux liés à une perspective de changement, notre association admet qu'il faudra peut-être passer par une ou par plusieurs étapes transitoires avant de voir éclore une politique des drogues différente, axée sur la santé et les droits humains et non sur des impératifs moraux sans aucune base scientifique et, par ailleurs, totalement contre-productifs.

C'est à partir de ces critères – santé, droits humains, cohérence – que les différentes politiques seront évaluées. La lectrice ou le lecteur pourra se faire son propre avis. Cette étude s'adresse autant aux responsables politiques et intervenant·e·s du secteur assuétudes qu'à la population – qu'elle soit concernée ou non par l'usage de drogues – car sa conscience citoyenne ne peut demeurer indifférente aux choix de société et aux coûts (sanitaires, financiers, humains, sécuritaires...) impliqués par la prohibition des drogues.

[Decriminalisation of people who use drugs : a guide for advocacy](#)

de Mary Ann Perkins

[S.l.] : International Drug Policy Consortium (IDPC), 2022, 137 p.

En ligne : [fileserv.idpc.net\[...\]](https://fileserv.idpc.net/)



Cette ressource de l'IDPC est accessible aux personnes de tous les secteurs qui souhaitent comprendre les objectifs, les principes et les concepts clés relatifs à la décriminalisation des drogues et comment promouvoir cette réforme.

[Building communities of care: the support. Don't punish 2021 global day of action](#)

de Dania Putri

février. [S.l.] : Juan Fernández Ochoa, 2022, 31

En ligne : [supportdontpunish.org\[...\]](https://supportdontpunish.org/)



"Support. Don't punish" est une initiative mondiale, décentralisée centrée sur la base qui mobilise les communautés ciblées par les politiques répressives de lutte contre la drogue, et leurs alliés. Sous une bannière commune, ils promeuvent la réduction des risques et les politiques en matière de drogue qui priorisent la santé, les droits humains, et le bien-être. La campagne vise à rehausser le profil de la réduction des risques et des réponses durables aux drogues en renforçant la capacité de mobilisation des communautés, en ouvrant le dialogue avec les décideurs, et en sensibilisant les médias et le public. Dans ce contexte de grands défis, l'édition de cette année du "Support. Don't Punish Global Day of Action" a atteint de hauts records. Dans plus de 260 villes et près de 100 pays, des militants de divers horizons ont travaillé ensemble pour combattre la "guerre des drogues" et les systèmes oppressifs de violence et la négligence qui est entretenue.

[Changes in cannabis policy and prevalence of recreational cannabis use among adolescents and young adults in Europe : An interrupted time-series analysis](#)



de Alexander Carl Gabri, Maria Rosaria Galanti, Nicola Orsini, et al.
Janvier. Royaume-uni : Lucy J. Troup, Université de l'Ecosse de l'ouest,
2022, 10 p. (PloS One ; 17 (1))
En ligne : [journals.plos.org\[...\]](https://journals.plos.org/)

La politique sur le cannabis varie considérablement selon les pays européens, mais la preuve de comment une telle politique impacte l'usage récréatif du cannabis chez les jeunes personnes est conflictuelle. Cette étude vise à clarifier cette association en investiguant comment les changements dans la législation sur le cannabis influencent l'usage du cannabis.

[Time to end prohibition](#)

de COMMISSION MONDIALE DE POLITIQUE EN MATIERE DE DROGUES

décembre. Genève (Suisse) : Global Commission on Drug Policy, 2021, 28 p.
En ligne : [www.globalcommissionondrugs.org\[...\]](http://www.globalcommissionondrugs.org/)



10 après l'installation de la commission mondiale, le tabou sur les drogues a bel et bien été brisé. Durant la dernière décennie, il y eu des réformes impressionnantes dans le monde à des niveaux nationaux et sub-nationaux. De plus en plus de pays décriminalisent l'utilisation de drogues, adoptant des approches innovantes basées sur la santé publique, et légalisent des substances qui étaient précédemment interdites. Dans ce rapport, la commission mondiale presse les leaders mondiaux à revoir les conventions internationales de contrôle en matière de drogues dans l'idée de construire un sérieux, moderne et responsable cadre de contrôle en matière de drogue basé sur la science et les preuves et centré sur les droits humains. La commission appelle aussi à un rôle plus proéminent de l'organisation mondiale de la santé (OMS) dans l'organisation des substances et dans l'accès assuré aux médecines de contrôle essentielles.

[Addressing the Syndemic of HIV, Hepatitis C, Overdose, and COVID-19 Among People Who Use Drugs: The Potential Roles for Decriminalization and Safe Supply](#)



de Matthew Bonn, Adam Palayew, Sofia Bartlett, et al.
octobre. New Jersey (Etats-Unis) : Center of Alcohol & Substance Use Studies, 2020, pp. 556-560 (Journal of studies on alcohol and drugs ; 81 (5))
En ligne : [pubmed.ncbi.nlm.nih.gov\[...\]](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/)

Les personnes usagères de drogues (PWUD) font face simultanément à des urgences de santé publiques causées par des overdoses, VIH, hépatite C et le covid-19, conduisant à une syndémie sans précédent. Les réponses aux PWUD qui vont au-delà du traitement, comme la décriminalisation et la procuration d'approvisionnement sécuritaire en médicaments de qualité pharmaceutique, pourraient réduire les impacts de cette syndémie. Des

solutions sont déjà implémentées pour le covid-19, comme l'approvisionnement sécuritaire d'urgence, la prescription et la fourniture de logements aux personnes qui expérimentent la vie de sans-abri, devraient être maintenues une fois le covid-19 contenu. Cette pandémie n'est pas seulement une crise de santé publique, elle est aussi une opportunité de développer et maintenir des solutions équitables et durables aux risques associés à la criminalisation de la consommation de drogues.

[Support, don't punish: Drug decriminalization is harm reduction](#)

de Jeffrey P. Bratberg, Adrienne Simmons, Vibhuti Arya, et al.
Décembre. [S.l.] : Elsevier, 2022, pp. 224-229 (Journal of the American Pharmacists Association. JAPhA ; 63 (1))

En ligne : www.japha.org[...]



Malgré d'importants investissements et un soutien politique en faveur de la réduction des risques, notamment la naloxone, les seringues et les médicaments contre les troubles liés à la consommation d'opiacés, les personnes qui consomment des drogues continuent de connaître des taux sans précédent de mortalité par overdose et de morbidité due aux maladies infectieuses. La criminalisation de la consommation de drogues a exacerbé de manière disproportionnée ces méfaits liés à la drogue et imposé des fardeaux à court et à long terme à des populations déjà marginalisées et vulnérables. Les professionnels et les étudiants en pharmacie ne sont pas à l'abri des effets de la criminalisation de la consommation de drogues, car une seule condamnation peut entraîner la perte de leur licence, de leur emploi ou de leurs études. Les communautés deviennent moins saines et stagnent dans des systèmes de criminalisation punitive, ce qui réduit encore les possibilités de croissance. La décriminalisation de l'usage et de la possession de drogues est une approche efficace et urgente de la consommation de drogues qui transfère les ressources de la punition à la santé publique, réduisant ainsi les impacts négatifs de la consommation de drogues et maintenant les communautés en sécurité et en santé. Les pharmaciens jouent un rôle essentiel dans la prévention et la gestion de l'abus de drogues et des troubles de la consommation. Alors que les décideurs politiques envisagent et mettent en œuvre la décriminalisation des drogues, les pharmaciens doivent défendre activement ces politiques et sensibiliser les partenaires communautaires et organisationnels aux avantages individuels, professionnels et communautaires de cette stratégie de réduction des risques.

[Décriminaliser les usagers de drogues en Belgique, une mesure simple, nécessaire et peu coûteuse](#)

de Olivier Taymans, Alexis Jurdant
septembre. Bruxelles : FEDITO, 2022, 20 p.
En ligne : feditobxl.be[...]



Comme dans la plupart des pays du monde, la loi belge définit toute une série de substances, qualifiées de « drogues », dont l'usage est interdit et réprimé. Conçue au départ comme une mesure de salubrité publique, cette interdiction est aujourd'hui remise en question par un nombre croissant de

professionnels de la santé, de travailleurs sociaux, et même de magistrats et de policiers. Non seulement elle échouerait à atteindre ses objectifs, mais on lui reproche en outre toute une série d'effets pervers. Les alternatives à la prohibition sont peu connues et souvent confondues. Par conséquent, la présente brochure fait le point sur la plus simple d'entre elles, à savoir la décriminalisation de l'usage de drogues : pourquoi, comment, dans quels buts ?

[Mémorandum politique du secteur spécialisé drogues et addictions](#)

Bruxelles : FEDITO, 2023, 14 p.

En ligne : feditobxl.be/...



Ce mémorandum s'adresse avant tout aux groupes politiques et à leurs centres d'étude, aux administrations et aux mandataires publics des différents niveaux de pouvoirs : local, régional, communautaire et fédéral. Tous ces niveaux sont plus ou moins concernés par ces problématiques. La FEDITO BXL et ses membres attirent l'attention sur 7 points prioritaires en vue d'améliorer la prise en charge des addictions et de réduire les conséquences négatives des drogues pour la société.

[Proposition d'un modèle belge priorisant la santé dans la prise en charge des infractions liées aux drogues](#)

de FEDITO ASBL

Mai. Bruxelles : FEDITO, 2023, 12 p.

En ligne : feditobxl.be/...



Afin d'assurer une meilleure efficacité de la politique drogues et des budgets investis à cet effet, il semble nécessaire de redéfinir les objectifs et les moyens d'une telle politique. Vu l'inefficacité de la répression à juguler l'usage de drogues en général, il conviendrait de déplacer l'objectif vers une maîtrise voire une diminution de l'usage problématique plutôt que de rechercher disparition de tout usage, quel qu'il soit. Cela impliquerait donc d'opérer un discernement entre personnes consommatrices qui sont à risque d'usage problématique ou qui présentent déjà un tel usage, et celles pour qui ce n'est pas le cas. Plutôt que de réprimer les personnes qui rencontrent des problèmes sans toutefois forcément en poser à autrui, il serait préférable, selon les cas, soit de les informer des réflexes de prévention et/ou de réduction des risques ainsi que des ressources proches d'accompagnement et de soins, soit de leur proposer de manière plus définie une prise en charge en fonction de leurs besoins.

Une telle approche permet d'une part d'évaluer les usages de drogues existants, tant individuellement que sur le plan sociétal, de détecter plus tôt qu'actuellement les personnes présentant un risque ou une tendance à l'usage problématique, et de faire entrer ces personnes en contact avec les services adéquats de manière plus précoce. Elle permet également de mettre en application une volonté politique affichée depuis longtemps et encore présente dans l'actuel accord de gouvernement, sans qu'elle ait jamais

réellement été mise en pratique: réprimer lorsque c'est nécessaire, mais garder la répression et la sanction comme un dernier recours, lorsque toutes les autres approches ont échoué.

[Politiques publiques sur les drogues. Portrait et perspectives](#)

de Association des Intervenants en Dépendance au Québec AIDQ
Mars. Québec : AIDQ, 2023, 32 p.

En ligne : www.aidq.org[...]

L'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ) a reçu en août 2022 une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec afin de : contribuer, avec d'autres partenaires du MSSS, à identifier l'impact des politiques actuelles liées aux substances psychoactives sur les surdoses au Québec et déterminer les solutions pour les mitiger.

Ce document vise à présenter un résumé de ces enjeux en indiquant les principales références permettant d'avoir un portrait de situation sur les politiques publiques sur les drogues au plan international, canadien et québécois.

" « Dans une perspective de santé publique, la criminalisation des personnes utilisatrices de drogues pour possession simple constitue l'un des principaux enjeux du régime actuel d'encadrement des SPA dites « illicites ». La criminalisation et les pratiques qui s'y rattachent sont en effet reconnues pour interférer, dans certains cas, avec différentes mesures de santé publique, notamment celles destinées à freiner les surdoses et les décès ou encore à limiter la transmission du virus d'immunodéficience humaine et autres infections transmissibles sexuellement et par le sang.

La stigmatisation, qui atteint de manière particulière certains consommateurs (dont ceux désaffiliés ou marginalisés sur les plans social et économique), constitue également un motif important pour réfléchir à des mesures alternatives à la criminalisation. Au Québec comme dans le reste du Canada et ailleurs en Amérique du Nord, différentes instances et acteurs de la société civile proposent une réflexion collective sur ces enjeux afin d'explorer le potentiel d'avenues telles que la décriminalisation pour contribuer à mitiger les méfaits communément associés au régime actuel de prohibition. L'ampleur prise par la crise des surdoses d'opioïdes est d'ailleurs un des motifs justifiant la nécessité de reconsidérer le régime actuel ».

(extrait)



[Addictions : pour une politique pragmatique qui protège la santé de la population : Dossier de plaidoyer](#)

de Bernard Basset

Juin. (ancien. ANPAA) : Addictions France, 2022, 56 p.

En ligne : [addictions-france.org\[...\]](http://addictions-france.org/...)

En 4 axes, 10 mesures et 20 actions concrètes, Addictions France formule des propositions à destination des élus et des décideurs publics pour favoriser des politiques pragmatiques et transversales sur les addictions, dont le coût social s'élève à 250 milliards d'euros.



"Si la prévention est le mantra de tout politicien, c'est bien souvent davantage une invocation rituelle qu'un engagement à mettre en œuvre une politique publique, ou un moyen d'éviter à peu de frais un débat sur des mesures efficaces mais électoralement difficiles. Une forte proportion de nos élus, relayant consciemment ou inconsciemment le discours des lobbies économiques, se contente de cette affirmation fausse : « Il suffit d'éduquer les jeunes ». Comme si une pincée d'éducation pour la santé pouvait à elle-seule contrebalancer un océan de publicités.

« Toutes les études de santé publique démontrent qu'une action efficace repose à la fois sur les mesures éducatives (avec des programmes probants par exemple), des mesures structurelles (encadrement de la publicité et des ventes...) et un soutien des personnes les plus en difficulté. L'Histoire démontre également de manière indiscutable qu'on ne peut pas s'en remettre à la seule auto-régulation des acteurs économiques, car elle n'est le plus souvent qu'une déclaration de bonne volonté sans portée réelle. L'exemple de la vente d'alcool et de tabac aux mineurs le démontre quotidiennement. » (extrait de la note de blog de Bernard Basset)

[Dispositif expérimental d'accès légal au cannabis à des fins non médicales : Rapport du groupe de travail "cannabis à des fins non médicales"](#)

[S.I.] : Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, 2023, 27 p.

En ligne : [men.public.lu\[...\]](http://men.public.lu/...)



Conformément à l'accord de coalition 2018-2023, le gouvernement luxembourgeois s'engage, en procédant par étapes, à élaborer une législation portant sur la dépénalisation, la production, l'achat, la possession et la consommation de cannabis pour les résidents majeurs.

Les résidents du Grand-Duché de Luxembourg pourront ainsi d'une part, après l'entrée en vigueur du projet de loi n°8033, cultiver jusqu'à quatre plantes de cannabis à domicile ou dans leur résidence habituelle par communauté domestique et d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre future du dispositif expérimental d'accès légal au cannabis à des fins non-médicales, acheter du cannabis dans des points de vente étatiques.

Le gouvernement a donné son aval pour le concept du dispositif expérimental d'accès légal au cannabis à des fins non-médicales, tel qu'il a été proposé par un groupe de travail interministériel y dédié et s'inscrivant dans une approche de santé publique.

À l'aide du dispositif expérimental d'accès légal au cannabis, le gouvernement souhaite trouver des solutions adéquates afin de mieux

contrôler la qualité du cannabis consommé, de progressivement réduire le marché illicite et de renforcer la protection des personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes.

[La régulation du cannabis au Canada. Etudes de cas. La légalisation du cannabis en Colombie-Britannique : genèse, mise en oeuvre et bilan \(2018-2022\)](#)

de Ivana Obradovic

Avril. Paris : OFDT, 2023, 73 p.

En ligne : [www.ofdt.fr\[...\]](http://www.ofdt.fr[...])



Dans le cadre du projet de recherche ASTRACAN (Analyse stratégique des politiques de régulation du cannabis) au Canada et aux Etats-Unis, l'OFDT publie sous forme de rapports les résultats des 3 enquêtes de terrain réalisées au Canada (Ontario, Québec, Colombie-Britannique).

La recherche ASTRACAN, financée par le Fonds de lutte contre les addictions et coordonnée par l'OFDT en partenariat avec des politistes de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'Université de Québec à Montréal (UQAM), s'intéresse aux conditions de mise en œuvre des réformes de légalisation du cannabis et aux problématiques rencontrées par les pouvoirs publics pour « réguler » le cannabis à usage non-médical.

[La régulation du cannabis au Canada. Etudes de cas. Mise en oeuvre de la politique sur le cannabis en Ontario \(2018-2022\)](#)

de Gabriel Lévesque

Avril. Paris : OFDT, 2023, 54 p.

En ligne : [www.ofdt.fr\[...\]](http://www.ofdt.fr[...])



Dans le cadre du projet de recherche ASTRACAN (Analyse stratégique des politiques de régulation du cannabis) au Canada et aux Etats-Unis, l'OFDT publie sous forme de rapports les résultats des 3 enquêtes de terrain réalisées au Canada (Ontario, Québec, Colombie-Britannique).

La recherche ASTRACAN, financée par le Fonds de lutte contre les addictions et coordonnée par l'OFDT en partenariat avec des politistes de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'Université de Québec à Montréal (UQAM), s'intéresse aux conditions de mise en œuvre des réformes de légalisation du cannabis et aux problématiques rencontrées par les pouvoirs publics pour « réguler » le cannabis à usage non-médical.

[La régulation du cannabis au Canada. Etudes de cas. Bilan de la mise en oeuvre de la légalisation du cannabis au Québec \(2018-2022\)](#)

de Maude Benoit

Avril. Paris : OFDT, 2023, 58 p.

En ligne : [www.ofdt.fr\[...\]](http://www.ofdt.fr[...])

Dans le cadre du projet de recherche ASTRACAN (Analyse stratégique des politiques de régulation du cannabis) au Canada et aux Etats-Unis, l'OFDT publie sous forme de rapports les résultats des 3 enquêtes de terrain réalisées au Canada (Ontario, Québec, Colombie-Britannique).

La recherche ASTRACAN, financée par le Fonds de lutte contre les addictions et coordonnée par l'OFDT en partenariat avec des politistes de

l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'Université de Québec à Montréal (UQAM), s'intéresse aux conditions de mise en œuvre des réformes de légalisation du cannabis et aux problématiques rencontrées par les pouvoirs publics pour « réguler » le cannabis à usage non-médical.

[Recommandations pour l'élaboration de la déclaration de politique régionale de la Wallonie 2024-2029 en matière de prise en charge des problématiques d'assuétudes](#)

Juin. Liège : FEDITO, 2023, 12 p.

En ligne : [www.feditowallonne.be\[...\]](http://www.feditowallonne.be[...])

Les recommandations présentées dans ce document sont issues d'une consultation réalisée auprès de nos membres, sous l'angle des axes et des actions à soutenir urgemment.

La Fédito wallonne rassemble 53 opérateurs actifs dans le domaine des assuétudes répartis sur l'ensemble du territoire wallon.

Parmi ces membres, en 2023, on compte 21 services ambulatoires spécialisés assuétudes et 9 réseaux assuétudes agréés, pour lesquels la Fédito wallonne assure, par décret, la représentation. Les autres membres de la Fédération sont reconnus et financés en tant que Service de Santé Mentale, Centre de Réadaptation Fonctionnelle, service issu du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, service lié au Plan de Cohésion Sociale et Relais social, opérateur de Promotion et de prévention de la santé, service hospitalier et réseau de médecins généralistes.

Grâce à cette multitude d'opérateurs reflétant la diversité des dispositifs tant en ambulatoire qu'en résidentiel, la Fédito wallonne couvre une grande partie des champs spécifiques liés à la prise en charge de la problématique drogues en Wallonie : prévention, promotion de la santé, réduction des risques, accompagnement psychosocial, accompagnement thérapeutique, soins et traitement, insertion socio-professionnelle et travail de liaison-réseau.

Cette diversité concerne également les publics-cibles : jeunes, adultes, femmes, femmes enceintes, personnes avec pathologie duelle, détenus, personnes sous TSO1, adultes-relais, pairs, migrants...



[Building communities of care: the support. Don't punish 2021 global day of action](#)

de Dania Putri

février. [S.l.] : Juan Fernández Ochoa, 2022, 31

En ligne : [supportdontpunish.org\[...\]](http://supportdontpunish.org[...])



"Support. Don't punish" est une initiative mondiale, décentralisée centrée sur la base qui mobilise les communautés ciblées par les politiques répressives de lutte contre la drogue, et leurs alliés. Sous une bannière commune, ils promeuvent la réduction des risques et les politiques en matière de drogue qui priorisent la santé, les droits humains, et le bien-être. La campagne vise à rehausser le profil de la réduction des risques et des

réponses durables aux drogues en renforçant la capacité de mobilisation des communautés, en ouvrant le dialogue avec les décideurs, et en sensibilisant les médias et le public. Dans ce contexte de grands défis, l'édition de cette année du "Support. Don't Punish Global Day of Action" a atteint de hauts records. Dans plus de 260 villes et près de 100 pays, des militants de divers horizons ont travaillé ensemble pour combattre la "guerre des drogues" et les systèmes oppressifs de violence et la négligence qui est entretenue.

[Support, don't punish: Drug decriminalization is harm reduction](#)

de Jeffrey P. Bratberg, Adrienne Simmons, Vibhuti Arya, et al.
Décembre. [S.l.] : Elsevier, 2022, pp. 224-229 (Journal of the American Pharmacists Association. JAPhA ; 63 (1))

En ligne : www.japha.org/...

Malgré d'importants investissements et un soutien politique en faveur de la réduction des risques, notamment le naloxone, les seringues et les médicaments contre les troubles liés à la consommation d'opiacés, les personnes qui consomment des drogues continuent de connaître des taux sans précédent de mortalité par overdose et de morbidité due aux maladies infectieuses. La criminalisation de la consommation de drogues a exacerbé de manière disproportionnée ces méfaits liés à la drogue et imposé des fardeaux à court et à long terme à des populations déjà marginalisées et vulnérables. Les professionnels et les étudiants en pharmacie ne sont pas à l'abri des effets de la criminalisation de la consommation de drogues, car une seule condamnation peut entraîner la perte de leur licence, de leur emploi ou de leurs études. Les communautés deviennent moins saines et stagnent dans des systèmes de criminalisation punitive, ce qui réduit encore les possibilités de croissance. La décriminalisation de l'usage et de la possession de drogues est une approche efficace et urgente de la consommation de drogues qui transfère les ressources de la punition à la santé publique, réduisant ainsi les impacts négatifs de la consommation de drogues et maintenant les communautés en sécurité et en santé. Les pharmaciens jouent un rôle essentiel dans la prévention et la gestion de l'abus de drogues et des troubles de la consommation. Alors que les décideurs politiques envisagent et mettent en œuvre la décriminalisation des drogues, les pharmaciens doivent défendre activement ces politiques et sensibiliser les partenaires communautaires et organisationnels aux avantages individuels, professionnels et communautaires de cette stratégie de réduction des risques.

[Growing people power. Support. Don't punish 2022 global day of action. Summary report](#)

de Dania Putri

février. [S.l.] : Juan Fernández Ochoa, 2023, 31 p.

En ligne : supportdontpunish.org/...



"Support. Don't punish" est une initiative mondiale, décentralisée centrée sur la base qui mobilise les communautés ciblées par les politiques répressives de lutte contre la drogue, et leurs alliés. Sous une bannière commune, ils promeuvent la réduction des risques et les politiques en

matière de drogue qui priorisent la santé, les droits humains, et le bien-être. La campagne vise à rehausser le profil de la réduction des risques et des réponses durables aux drogues en renforçant la capacité de mobilisation des communautés, en ouvrant le dialogue avec les décideurs, et en sensibilisant les médias et le public.